



**ifolia**  
**ifolia**  
**ifolia**

Coopérative d'habitation ifolia Avenue de Jurigoz 10  
1006 Lausanne  
[coopérative@hervesavioz.com](mailto:coopérative@hervesavioz.com)

# La coopérative ifolia, c'est qui, c'est quoi ?

Un groupe de personnes motivées qui développe un projet...

→ D'habitat à loyer modéré dans le canton de Vaud,

→ De logements individuels pour chaque foyer, offrant des espaces extérieurs et des lieux polyvalents à partager selon les besoins et les envies,

→ Et qui permet de s'investir pour décider de son lieu de vie.

## De quoi rêvons-nous ?

Nous, coopératrices et coopérateurs, voulons créer des logements dans lesquels nous soyons socialement égaux•ales<sup>°</sup> et solidaires, humainement différent•e•x•s, libres dans notre engagement, ouvert•e•x•s d'esprit et écologiquement cohérent•e•x•s. Pour nous, vivre en coopérative c'est :

- Mutualiser des espaces, des services, des compétences,
- Offrir des espaces de vie en fonction des trajectoires personnelles,
- Faciliter la pratique d'activités artistiques et créatives et les rencontres autour des arts,
  - Accueillir toutes les générations grâce à des espaces adaptés,
- Fonctionner sur la base d'une gouvernance participative, basée sur une communication bienveillante et assurant une bonne cohésion,
- Se connaître et valoriser les différences dans l'idée que l'autre nous enrichit,
- Favoriser l'inclusion, lutter contre la précarisation avec la constitution d'un fond solidaire et créer des emplois sur site,
- Privilégier un bâti de qualité avec des espaces en lien avec la nature et accueillant une multitude d'usages,
- Privilégier une utilisation rationnelle et mesurée des ressources (énergétiques, sol, matériaux de construction, ressource, etc.).

<sup>°</sup> Ce texte est rédigé selon les principes de l'écriture inclusive, lesquels visent notamment à assurer un équilibre dans la représentation des genres.

## Où en sommes-nous ?

### Existons

Notre objectif est d'être inscrit au registre du commerce en automne 2024, inscription qui fonde légalement la coopérative. Nous cherchons en parallèle des partenaires (autres coopératives, fondations, architectes etc.) afin d'être informés sur les opportunités dans la région, d'être éventuellement parrainé par une coopérative existante et de réunir les compétences techniques pour le projet d'habitation. Nous constituerons ensuite un dossier de candidature qui nous permettra de répondre à des appels à investisseurs•euses soit pour des terrains à construire, soit pour des bâtiments existants.

### Co-Créons

Le projet d'habitation se construit de manière participative, grâce à l'engagement des coopérateurs•trices. Des groupes de travail ou commissions se penchent sur des thématiques liées à notre lieu de vie et évoluent au fil de l'élaboration du projet.

### Cohabitions

Vivre dans une coopérative, c'est parfois se retrouver autour d'une table pour décider ensemble des prochains aménagements que ce soit de la salle commune ou d'un potager collectif. C'est aussi se croiser dans les couloirs pour échanger des nouvelles, partager un repas improvisé ou simplement aider un voisin•e•x à transporter ses courses. C'est permettre aux enfants de jouer ensemble, parfois s'entraider pour les gardes. Vivre ici, c'est sentir que chaque geste peut contribuer à tisser des liens forts mais que chacun•e•x a le droit de se retirer dans sa sphère privée.

## Et toi dans tout ça ?

Si ce projet t'intéresse, nous t'invitons à participer à notre prochaine réunion et à lire notre charte éthique et nos statuts.

Par la suite, nous te proposons de t'investir pour une réunion d'une heure et demie par mois et d'adapter ton investissement à tes capacités personnelles et à tes disponibilités. En cas d'intérêt confirmé, nous te demandons d'acquiescer une première part sociale d'une valeur de 100.- et de payer une cotisation annuelle de coopérateur•trice s'élevant à 100.- afin d'assurer le développement du projet. Au moment de voir le projet sortir de terre et en tant que futur•e•x•s habitant•e•x•s, il faut pouvoir investir une somme de 5'000 à 6'000 CHF de parts sociales par pièce d'habitation occupée. Cela représente les fonds propres de la coopérative et te rend sociétaire de la coopérative (et te permet de voter). Les personnes le souhaitant peuvent faire une demande d'aide financière étatique.